

PRÉFECTURE DES YVELINES

Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation environnementale unique pour le projet de création de liaison routière entre la RD30 et la RD190 : « Pont d'Achères – Boucle de Chanteloup » sur les communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy et Triel-sur-Seine (78), présentée par le conseil départemental des Yvelines sis, 2, place André Mignot 78000 VERSAILLES

Une enquête publique sur l'autorisation environnementale susvisée, d'une durée de 47 jours est prescrite du lundi 5 décembre 2022 à 08h30 au vendredi 20 janvier 2023 à 18h00, sur les communes d'ACHÈRES, CARRIERES-SOUS-POISSY, CHANTELOUP-LES-VIGNES, POISSY et TRIEL-SUR-SEINE (78).

Le commissaire enquêteur est M. Henry MYDLARZ, ingénieur conseil, cadre supérieur entreprise de travaux publics (E.R).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau.
- Sur support papier dans les mairies précitées et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans les mairies précitées.
- Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

- <http://liaison-routiere-rd30-rd-190.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- liaison-routiere-rd30-rd-190@enquetepublique.net

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Carrières-sous-Poissy – 1 place Blaise Pascal – 78955 Carrières-sous-Poissy, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de Carrières-sous-Poissy.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies lors des permanences suivantes :

- Achères :
Le jeudi 15 décembre 2022 de 9h à 12h
le mardi 17 janvier 2023 de 14h à 17h
- Carrières-sous-Poissy :
Le mardi 13 décembre 2022 de 9h à 12h,
le samedi 14 janvier 2023 de 9h à 12h
le jeudi 19 janvier 2023 de 14h à 17h
- Chanteloup-les-Vignes :
Le jeudi 15 décembre 2022 de 14h à 17h
le mardi 17 janvier 2023 de 9h à 12h
- Poissy :
le jeudi 12 janvier 2023 de 14h à 17h
- Triel-sur-Seine :
Le mardi 13 décembre 2022 de 14h à 17h
le jeudi 19 janvier 2023 de 9h à 12h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées au conseil départemental – Direction des mobilités – sous-direction maîtrise d'ouvrage / UMO2 – courriel : enquetepubliqueRD30RD190@yvelines.fr

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement pourra être prise par arrêté préfectoral.